



**AGENCE MONETAIRE
DE L'AFRIQUE
DE L'OUEST (AMAO)**

**BULLETIN
DE L'AMAO**

TABLE DES MATIERES

Page

- Editorial i
- Governance d'Entreprise des Banques: le Rôle du Conseil d'Administration 1
- Rapport du Séminaire Régional sur le Développement et l'Interconnexion des Systèmes de Paiements au sein de la CEDEAO 5
- Problématique de la Convertibilité des Monnaies de la CEDEAO 10
- Mise en oeuvre du SCN 2008: l'Afrique peaufine sa Stratégie. 13
- Rapport du Symposium de l'ABCA sur "La Formulation d'une Politique Monétaire en Afrique: La Pertinence du Ciblage de l'Inflation" 15
- Nouvelles Brèves à Travers le Monde
Groupe de Contact International sur la Guinée 19

Septembre 2009

Comité de Rédaction

Directeur de Publication

Prof. Mohamed Ben Omar Ndiaye

Rédacteur en Chef

Festus O. Odoko

Rédacteur en Chef Adjoint

Alpha I. Diallo

Rédacteurs

Samuel Adu-Duodu

Dr. Andalla Dia

Alieu Cessay

Alhassane Diallo

Secrétaire

Mary M. Gorvie

EDITORIAL

Bienvenue à une autre édition du bulletin de l'AMAO. Dans cette édition, les articles développés portent sur : la gouvernance d'entreprise des banques à travers le rôle des Conseils d'administration. La qualité de la gouvernance d'entreprise est indispensable pour les banques dans la réalisation effective de leurs fonctions d'intermédiation. Cet article explore quelques pistes pouvant conduire à une amélioration de cette gouvernance; le séminaire régional sur les systèmes de paiement au sein de la CEDEAO qui a défini les voies de renforcement du développement et de l'interconnexion des systèmes de paiement comme étape essentielle du processus de création de la monnaie unique de la sous-région ; l'utilisation et l'acceptabilité des monnaies nationales dans les transactions régionales comme mécanisme de promotion et de renforcement des échanges entre les pays membres de la CEDEAO ; le compte rendu sur le dernier symposium organisé par l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA) sur la formulation des politiques monétaires et le ciblage de l'inflation en Afrique, organisé à l'intention des acteurs en charge de la mise en œuvre des politiques monétaires dans les différents pays africains ; un autre article sur la mise en œuvre du système de comptabilité nationale et les efforts déployés par les pays africains pour se doter d'un meilleur système de comptabilité ; quelques nouvelles brèves qui viennent compléter la série.

Nous espérons que ces articles vous intéresseront et attendons vos commentaires et suggestions pour améliorer la qualité de nos publications.

Bonne lecture !!

GOVERNANCE D'ENTREPRISE DES BANQUES: Le Rôle du Conseil d'Administration

Par : Festus Odoko, Directeur des Etudes et des Opérations

Introduction

Dans plusieurs régions du monde, les institutions financières ont connu des périodes pleines de défis ces dernières années. Les institutions les plus touchées sont les banques qui ont subi des pertes voire des faillites. L'une des premières causes de ce problème est la présence, dans le portefeuille des banques, d'actifs de faible qualité qui sont devenus toxiques et ont fini par amoindrir le capital et affaiblir la capacité des banques à remplir leur fonction d'intermédiation. Le résultat malheureux est la perte de confiance dans le système bancaire assortie des conséquences désastreuses pour la gestion de l'économie. Sans aucun doute, il y a eu un échec au niveau de la gouvernance d'entreprise. Dans cet article, j'essaierai d'aborder en détail la signification et les dimensions de la gouvernance d'entreprise avec un accent particulier sur le rôle du Conseil d'Administration des banques.

Concept de la gouvernance d'entreprise

La gouvernance d'entreprise se définit comme un ensemble de processus, de traditions, de politiques, de lois et d'institutions qui régissent la manière dont une société est dirigée et administrée ou la responsabilité de quelques individus dans une organisation à travers des mécanismes qui ont tendance à réduire ou à éliminer le problème de principal-agent. La Banque Africaine de Développement définit la gouvernance d'entreprise comme le mécanisme qui articule les fonctions et les attributions qui permettent aux sociétés d'apporter des profits aux investisseurs et à ceux qui sont directement touchés par les

activités de la société. La gouvernance d'entreprise a attiré beaucoup d'intérêt à cause de son importance pour la santé économique des entreprises et de la société en général. Le but de chaque entreprise est d'augmenter la richesse des actionnaires. En tant que pourvoyeurs de ressources financières aux entreprises, les actionnaires s'attendent à ce que ces ressources soient gérées de manière efficace et transparente en vue d'assurer des bénéfices raisonnables sur leurs investissements. Cependant, étant donné que les gestionnaires n'agissent pas toujours dans l'intérêt des actionnaires, le Conseil d'Administration est mis en place pour suivre leurs activités.

Rôle des administrateurs et leur mode de fonctionnement

D'habitude, le Conseil d'Administration a les responsabilités suivantes: sélectionner des cadres compétents, évaluer et rémunérer ces cadres conséquemment; examiner et approuver la stratégie mise au point par la direction ou en d'autres termes approuver **l'appétit général de risque** de l'institution; suivre le contrôle de l'environnement, assurer que les mesures nécessaires sont prises pour remédier aux situations préoccupantes; s'assurer du respect des règles et normes juridiques de l'institution; choisir des membres compétents du Conseil, formuler des directives pour régir l'organisation et les structures du Conseil. Les administrateurs doivent remplir ces fonctions dans les meilleurs intérêts des actionnaires et d'autres parties prenantes.

L'intérêt actuel de la gouvernance d'entreprise

L'attention particulière que l'on accorde à la gouvernance d'entreprise est une conséquence des grands scandales, de la mondialisation et de l'accroissement des activités des investisseurs. Aux Etats-Unis, deux facteurs importants étaient à l'origine de la pression exercée sur les Conseils

d'Administration pour qu'ils remplissent leurs fonctions. Le premier est l'accroissement de l'activité sur le marché de rachat en raison des fusions et des acquisitions des entreprises. L'autre facteur est le fait que la Commission de la Bourse et des Valeurs exige des divulgations supplémentaires en matière de rémunération des cadres. De plus, la SEC a permis aux actionnaires de communiquer les uns avec les autres et les grands actionnaires institutionnels ont profité de ces règles pour créer des coalitions plus solides afin de faire pression sur les Conseils pour qu'ils amènent les directions à relever les défis.

Structure et Opération des Conseils

Dans la plupart des cas, le Conseil exerce ses fonctions à travers des sous-comités. D'habitude, cela permet au Conseil de se réunir régulièrement et de maintenir le contrôle sur l'institution et de suivre la direction exécutive. Les principaux comités du conseil sont : le comité d'audit, le comité de compensation, le comité des risques, le comité de nomination et le comité de recrutement et d'avancement.

Comme indiqué ci-dessus, le Conseil d'Administration doit remplir des fonctions critiques et, avec le temps, il doit y avoir un moyen d'évaluer l'efficacité du conseil dans l'exercice de ces fonctions.

Comité d'audit

Ce comité suit l'adhésion aux politiques et procédures de la banque et examine les rapports d'audit interne et externe et les rapports d'examen de la banque. Il incombe au Conseil d'examiner les rapports des cabinets d'audit indépendants. Ces examens doivent porter sur : la portée de l'audit et les conclusions des vérificateurs, l'efficacité des contrôles internes de la banque et les actions nécessaires pour combler les lacunes et résoudre les problèmes et le respect des lois et règlements par la banque.

Comité des prêts

Son rôle est de suivre les normes et standards de garantie, la qualité des prêts et d'assurer que les procédures et politiques de prêt sont respectées. Par ailleurs, ce comité examine les prêts avant ou après le financement, tout en s'assurant que le seuil d'approbation équivaut au montant du prêt ou à la capacité d'endettement de l'emprunteur. Il peut être également chargé du maintien des réserves adéquates pour les pertes au titre des prêts.

En particulier, le Conseil doit adopter un ensemble de directives qui stipule les types, la taille et la date d'échéance des prêts qui seront octroyés, y compris des procédures d'examen des demandes de prêt et la revue du portefeuille de prêt de la banque comme un moyen approprié d'élaborer la politique relative à la fonction vitale de prêt de la banque.

Comité d'investissement

Il assure le suivi des politiques et procédures d'investissement et les **holdings de portefeuille** pour assurer que les buts de diversification, de la qualité des crédits, de rentabilité, de liquidité et de conformité aux lois sont satisfaits.

Difficultés relatives à l'exercice des fonctions du Conseil

Les évolutions récentes démontrent clairement qu'il y a de nombreux problèmes associés à l'organisation des Conseils d'entreprise, à savoir : le manque d'indépendance des administrateurs, les intérêts personnels, le manque de temps et parfois de compétence pour remplir les obligations envers les actionnaires. Dans le cadre de la discussion de ces problèmes, je vais m'inspirer essentiellement de l'expérience du Nigeria.

En émettant le « Code de la Gouvernance Organisationnelle des Banques » la Banque

Centrale du Nigeria a fait la liste de quelques-unes de ces faiblesses, savoir :

1. des pratiques frauduleuses et égocentriques parmi les membres du Conseil, de la direction et du personnel ;
2. des contrôles internes peu stricts ;
3. le non respect des contrôles internes et des procédures opérationnelles établis;
4. la mauvaise gestion des risques aboutissant à un grand nombre de crédits non performants et des crédits octroyés à ceux qui travaillent pour la banque ;
5. l'abus des prêts, y compris des prêts en dehors des limites prescrites ;
6. la rétention des directeurs même au cas où ils ne contribuent pas de manière significative à la croissance et au développement de la banque ;
7. l'incompétence technique, le mauvais leadership et la mauvaise capacité administrative;
8. l'incapacité de planifier et de répondre aux changements dans le monde des affaires ;
9. la gestion inefficace du système d'information.

Pour que les membres du Conseil opèrent mieux, ils doivent être indépendants. Mais une telle indépendance est souvent compromise à cause de la manière dont ils sont nommés et la façon dont ils exercent leurs fonctions. Il y a ceux qui sont nommés en raison de leurs liens étroits avec le Directeur général de la banque et en conséquence ils sont incapables de remettre en cause ses décisions. De même, il y a de nombreux directeurs qui ne remplissent pas leurs fonctions de manière satisfaisante parce qu'ils n'ont pas assez de temps à consacrer à l'organisation. Cette situation peut surgir à cause de plusieurs facteurs. L'un de ces facteurs est qu'ils sont souvent membres du conseil de plusieurs organisations, ce qui limite leur efficacité au niveau de ces organisations. Une autre raison est probablement le fait que les

membres reçoivent les documents à des dates trop rapprochées des dates de réunions de manière qu'ils n'ont pas assez de temps pour digérer l'information que contiennent ces documents. Quelques membres du Conseil sont nommés en fonction du nombre d'actions qu'ils détiennent dans la société. Dans ces cas, ils peuvent ne pas avoir l'expertise nécessaire pour apporter une contribution utile aux décisions du Conseil.

En tant que mesure de sauvegarde, le comité de nomination et de sélection du Conseil doit faire preuve de diligence dans la nomination des membres afin d'assurer que ceux qui sont nommés peuvent contribuer à fond au travail de l'organisation. De plus, dans certains pays, la sélection des membres du Conseil est soumise à l'approbation des autorités de réglementation. En d'autres termes, la liste des membres proposés est envoyée aux autorités de réglementation et une approbation préalable doit être obtenue avant qu'ils ne commencent à exercer leurs fonctions. Cette mesure vise à s'assurer que ceux qui sont nommés ont les compétences nécessaires pour occuper cette haute fonction d'administrateur d'une banque.

L'un des facteurs qui entravent l'efficacité des Conseils est le manque d'information. Par conséquent, les Systèmes de Gestion de l'Information (SGI) doivent être mis au point de manière à fournir l'information nécessaire pour une gestion efficace de la banque. Les SGI permettent le suivi des différentes activités bancaires, y compris la gestion des risques. Le Conseil d'Administration doit élaborer des politiques et des procédures de gestion des risques qui renferment des mécanismes d'identification, d'évaluation, de contrôle et de suivi des risques. Toutes les informations requises par un administrateur pour prendre une décision informée doivent être mises à sa disposition bien avant la réunion afin de lui donner assez de temps pour examiner ces informations. En forme et

en substance, ces informations doivent être pertinentes, concises mais complètes, bien organisées avec des données de base à l'appui.

A quel degré ces fonctions ont-elles été bien exercées?

Le Conseil d'Administration de toute entreprise doit assurer la supervision et empêcher les excès de la direction. L'émergence des scandales dans plusieurs sociétés et la faillite des banques indiquent que plusieurs Conseils d'Administration n'accomplissent pas leur mission de manière satisfaisante. Comme indiqué plus haut, il est probable que de nombreux administrateurs ne sont pas vraiment indépendants ou sont trop occupés ou n'ont pas les compétences nécessaires pour remplir leurs fonctions.

Il y a eu des cas où des membres du conseil d'administration des banques se sont engagés dans des abus internes en obtenant des prêts sans nantissement et parfois au-delà des limites prescrites. La mauvaise gouvernance des entreprises se traduit également par des systèmes de contrôle interne inefficaces et une mauvaise ou un manque de planification stratégique. Les récentes crises économiques et financières mondiales posent des défis graves à toutes les entreprises et les banques en particulier.

La baisse des revenus de l'état implique moins de dépôt pour les banques qui dépendent du secteur public pour leurs **engagements à vue**. Le déclin sur le marché des capitaux causé par le retrait des investisseurs étrangers en raison de la perte de confiance et l'accroissement des prêts non performants octroyés aux investisseurs sur le marché des valeurs ont fait pression sur les monnaies locales entraînant ainsi l'affaiblissement de leur valeur. Un Conseil d'Administration compétent doit pouvoir prévoir et répondre de manière efficace à un environnement d'affaires en mutation afin de maintenir la banque à flot. Mais, plusieurs

conseils ont lamentablement échoué à cet égard.

Par ailleurs, en temps de défis économiques, le Conseil a intérêt à exiger davantage de divulgation et de transparence. Ce n'est que dans ces conditions que les autorités de réglementation et les gouvernements peuvent évaluer correctement le montant de l'assistance à fournir aux banques.

Conclusions

Dans cette brève vue d'ensemble, nous avons souligné l'importance de la gouvernance d'entreprise et la nécessité de s'assurer que les membres du Conseil jouent leurs rôles de manière efficace. Une mesure importante est la sélection des personnes intègres. On ne peut pas trop insister sur le renforcement des capacités dans ce domaine. La sélection des administrateurs indépendants est également salutaire mais le défi qui se pose est de préserver leur indépendance.

A la lumière de ce qui précède, il est crucial que les autorités de réglementation de la CEDEAO prennent des mesures pour réviser les codes de la gouvernance d'entreprise et suivre la performance des Conseils d'Administration. Ainsi, la confiance dans le marché sera-t-elle rétablie, ce qui permettrait de faire avancer nos économies vers la prospérité.

SEMINAIRE REGIONAL SUR LE DEVELOPPEMENT ET L'INTERCONNEXION DES SYSTEMES DE PAIEMENTS AU SEIN DE LA CEDEAO

Par : Alpha I. Diallo, Economiste Principal

L'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO), en collaboration avec la Banque de Sierra Leone, a organisé du 7 au 9 Juillet 2009, à Freetown, un séminaire régional destiné aux opérateurs des systèmes de paiements sur le thème '**Développement des Systèmes de Paiements et Interconnexion au sein de la CEDEAO**'.

Le but du séminaire était de faire l'état des lieux des systèmes de paiements existants au sein de la CEDEAO, de procéder à la revue des progrès réalisés en la matière et d'examiner les modalités de leur interconnexion et interopérabilité. Ce séminaire a servi de plateforme d'échanges de vues sur les systèmes de paiements, un des mécanismes clés de réalisation de l'objectif de monnaie unique de la CEDEAO.

Les participants au séminaire sont venus des Banques Centrales, des Banques commerciales, de la Commission de la CEDEAO, de Nigeria Interbank Settlement System Ltd (NIBSS), de Ghana Interbank Payments and Settlement Systems Ltd (GhIPSS), de SWIFT (Afrique du Sud), du Ministère des Finances et du Développement Economique de la Sierra Leone, de l'Association des Banques de l'Afrique de

l'Ouest (ABAO), de la Banque Centrale Européenne (BCE).

A la cérémonie d'ouverture, le Directeur Général de l'AMAO, **Professeur Mohamed Ben Omar NDIAYE** s'est félicité du nombre et de la qualité de participation et a rappelé que ce séminaire s'inscrit dans le cadre des recommandations de la 36^{ème} réunion ordinaire du Comité des Gouverneurs des Etats membres de la CEDEAO qui avait mandaté l'AMAO de travailler de concert avec les Banques Centrales et les autres institutions sous-régionales sur le développement et l'interconnexion des systèmes de paiements en Afrique de l'Ouest qui figure en bonne place dans la feuille de route définie pour l'avènement de la monnaie unique de la CEDEAO.

Il a indiqué que l'objectif du séminaire est de proposer un cadre juridique, réglementaire et infrastructurel adapté aux possibilités technologiques actuelles et qui concoure au développement des échanges et à la réalisation du marché commun dans l'espace CEDEAO. Pour ce faire, il a jugé important de procéder à une revue exhaustive de la situation actuelle des systèmes de paiements au sein de la sous-région afin de dégager des propositions pertinentes.

Quant au représentant de la Commission de la CEDEAO, **Dr. Nelson O. Magbagbeola**, après avoir remercié l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO) pour l'organisation de ce séminaire régional, il a mis l'accent sur l'importance des systèmes

de paiement pour la facilitation des transactions frontalières et la réalisation de l'objectif de la monnaie unique et de la Vision CEDEAO 2020 qui verra le passage de la CEDEAO des Etats à la CEDEAO des Peuples.

Le Gouverneur de la Banque de Sierra Leone, Monsieur **Sheku S. Sesay** a, dans son allocution, souhaité la bienvenue en Sierra Leone aux délégués et a indiqué que ce séminaire était organisé à un moment marqué par un environnement international difficile dont les conséquences pourraient être mieux prises en charge à partir d'une perspective régionale et, par conséquent, devraient servir de source d'inspiration à nos efforts continus concernant l'intégration de la sous-région. C'est pourquoi il a félicité l'AMAO pour cette initiative et recommandé de procéder à la revue et donner des conseils sur la meilleure méthode d'interconnexion/interopérabilité des systèmes de paiements au sein des zones de la ZMAO et de l'UEMOA.

M. Javombo, Vice Ministre chargé des Finances, a souhaité la bienvenue aux participants aux noms du **Dr. Samura Kamara**, Ministre des Finances et du Développement Economique, et de celui du Gouvernement et du Peuple de la République de Sierra Leone. Il a souligné l'importance du séminaire qui, selon lui, permettra d'établir les modalités d'une plus grande intégration des économies financières en Afrique de l'Ouest. Il a averti que la monnaie unique CEDEAO actuellement

envisagée ne peut pas jouer efficacement son rôle en tant que moyen d'échange régional si les systèmes de paiements ne sont pas interconnectés et interopérables. Ainsi, il a conseillé aux participants et aux institutions régionales concernées de travailler de façon concertée pour s'occuper de ce problème par l'accélération du processus menant à la création d'une plateforme commune, en tenant compte des récentes innovations technologiques dans le domaine des paiements électroniques.

A l'issue des différents discours d'ouverture, des présentations sur leurs systèmes de paiements ont été faites par les Banques centrales suivantes :

- Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)
- Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG)
- Banque of Sierra Leone (BSL)
- Bank of Ghana (BOG) ;
- Central Bank of Nigeria (CBN) ;
- Central Bank of The Gambia (CBG).

Les institutions régionales (Association des Banques de l'Afrique de l'Ouest, Institut Monétaire de l'Afrique de l'Ouest) et certains opérateurs (Nigeria Interbank Settlement System, Ghana Interbank Payment and Settlement System et SWIFT) et la Banque Centrale Européenne.

Suite aux présentations, les participants ont pu se rendre compte de l'état de développement des systèmes de paiements national et zonal qui existent actuellement dans la sous-région et ont noté l'avancement significatif des systèmes de paiements électroniques dans certains pays, notamment, dans la zone UEMOA, au Ghana et au Nigeria. Les autres pays tels que la Gambie, la Guinée et la Sierra Leone étaient en voie de créer des systèmes de paiements complets basés sur le RTGS (Systèmes de Règlement de Gros Montants) dans le cadre du projet de la Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest.

Par la suite, les participants ont été repartis en deux groupes et ont travaillé sur les thèmes suivants :

- **Infrastructure des Systèmes de Paiements ;**
- **Cadre Juridique, Défis et Sources de Financements des Systèmes de Paiements.**

Le choix de ces deux thèmes visait à déterminer les modalités de mise à niveau et d'harmonisation des systèmes de paiements dans le cadre de la perspective de la création de la future monnaie unique au sein de la CEDEAO.

Les travaux du Groupe 1, sur les infrastructures des systèmes de paiement, ont permis de définir une stratégie de choix des infrastructures à travers l'identification des types d'infrastructures à mettre en place,

les modalités de mise en œuvre de l'interconnexion, les mesures d'accompagnement et de faire des propositions d'organisation pour atteindre l'objectif visé.

Ainsi, trois types d'infrastructure ont été identifiés par ordre de priorité à savoir le système RBTR (règlement brut en temps réel) ou RTGS, le système monétique (paiement par carte bancaires, téléphone mobile, Internet etc.), et le système de compensation (chambre de compensation automatique, traitement automatique des chèques etc.).

Le choix de RTGS OU RBTR se justifie au regard de son importance dans les transactions financières. Ce système apparaît comme le plus urgent à mettre en place du fait de son utilisation par la quasi-totalité des pays membres de la CEDEAO qui est un facteur incitatif pour réaliser l'interconnexion.

En plus, tous les systèmes RTGS sont bâtis selon des standards internationaux qui permettent de minimiser les contraintes techniques pour leur interconnexion.

Quant au système monétique, son choix découle du fait de sa capacité à toucher la population la plus large possible, de la diversité de ses produits, de la modicité de ses coûts de transaction, de la sécurité et de la fiabilité de son utilisation par rapport à l'utilisation des espèces. Toutefois ce système devra être soumis aux normes EMV (European Mastercard Visa).

Le choix de la composante compensation résulte du fait de l'utilisation prépondérante du chèque, de l'augmentation du nombre de virements de petits montants et de la sécurité dans le traitement grâce à l'automatisation.

Cependant, à cause des risques importants liés aux chèques et à la diversité des législations en la matière, le groupe a recommandé que la compensation soit limitée, dans un premier temps, au niveau national.

S'agissant des modalités de mise en œuvre de l'interconnexion, deux options ont été proposées par le groupe :

- l'interconnexion entre les zones UEMOA et ZMAO à l'issue de l'achèvement du projet de cette dernière (avec la finalisation de la mise à niveau des systèmes de paiement de la Gambie, de la Guinée et de la Sierra Leone prévue au 31 décembre 2011) ; et
- l'interconnexion des systèmes déjà opérationnels (BCEAO, Nigeria et Ghana).

Les travaux du groupe 2, sur le cadre juridique, ont mis l'accent sur l'importance de ce volet et le besoin de disposer de lois adéquates pour réglementer les transactions et protéger les intérêts des utilisateurs. Le groupe a, en plus, noté l'existence de lois pertinentes dans certains pays. A cet égard, le Ghana et la Sierra Leone ont par exemple, une Loi sur le système des paiements conforme aux standards de la ZMAO tandis que les autres sont en train d'effectuer les

réformes juridiques nécessaires pour se conformer à cette norme. Au niveau de l'UEMOA, il a été noté que ses pays membres ont déjà harmonisé le cadre juridique de leur système de paiement.

En ce qui concerne les défis relatifs à relever, le groupe a identifié les éléments liés à la faiblesse et l'inadéquation de la fourniture d'électricité, la vétusté des infrastructures de télécommunication, la faible capacité en ressources humaines, le coût élevé des transactions, les difficultés d'interconnexion etc.

Après de fructueux échanges, les participants ont insisté sur la nécessité d'avoir une plateforme commune en terme d'infrastructures et de cadre juridique pour faciliter les paiements et les transactions transfrontalières dans la CEDEAO et ont formulé les recommandations suivantes :

- La mise en place de groupes d'experts pour travailler sur les sujets relatifs à la mise en place des infrastructures, du cadre juridique, la sensibilisation, la normalisation des instruments de paiements ;
- La définition d'un calendrier clair et précis et la création de structures appropriées afin d'assurer le suivi effectif du processus de la mise en œuvre du développement des systèmes de paiements;
- La sensibilisation des autorités politiques, des parties prenantes ainsi

- que les citoyens afin d'obtenir leur implication;
- Le renforcement des capacités des opérateurs du système des paiements grâce à la création de relations entre les universités et d'autres centres de formation et les opérateurs au sein de la région ;
 - L'inclusion dans les textes juridiques, sur les systèmes de paiements des pays membres, des articles appropriés relatifs à l'admissibilité des preuves électroniques ;
 - La supervision des banques devrait être renforcée et élargie afin de couvrir les innovations des systèmes de paiements, de protéger les intérêts des consommateurs et de minimiser les risques éventuels ;
 - L'évaluation des systèmes existants au niveau des différents pays afin de s'assurer qu'ils respectent toutes les normes requises pour leur interconnexion ;
 - La conclusion des accords de change entre les différentes monnaies nationales en attendant la monnaie unique de la CEDEAO ;
 - La recherche de sources de financement appropriées (bailleurs de fonds internationaux, banques centrales et différents participants) ; et
- La mise en place d'infrastructures de télécommunications sécurisées et performantes ;
 - La dévolution à l'AMAO de la responsabilité d'assurer la coordination de toutes les activités relatives au développement et au processus d'harmonisation des systèmes de paiement au sein de la CEDEAO, conformément à la mission qui lui est assignée ;
 - L'accélération de la création d'un Switch central auquel seront connectés tous les Switch nationaux dans un futur proche.

Dans son allocution de clôture, le Directeur Général de AMAO, le Professeur Mohamed Ben Omar NDIAYE a remercié tous les participants pour leurs contributions positives aux débats et exprimé sa profonde gratitude aux autorités de Sierra Leone pour leur soutien et collaboration qui ont permis d'aboutir au succès du séminaire.

PROBLEMATIQUE DE LA CONVERTIBILITE DES MONNAIES DE LA CEDEAO

Par : Dr. Andalla Dia, Economiste Senior

Introduction

La présente note tente d'expliquer le bien-fondé de l'utilisation et de l'acceptabilité des monnaies nationales de la CEDEAO, dans le cadre des transactions intra- régionales. En outre, elle fait des propositions en faveur d'un Accord de convertibilité monétaire régional.

Importance de la convertibilité des monnaies de la CEDEAO

Tout pays aspire à atteindre un degré plus élevé de convertibilité de sa monnaie. Dans le contexte de l'intégration économique de la CEDEAO, il existe un certain nombre de raisons qui font que les Etats membres doivent impérativement élaborer un arrangement qui puisse leur permettre d'utiliser les monnaies nationales dans le cadre de leurs transactions intra-régionales. Ces raisons sont notamment liées à la nécessité :

- d'économiser leurs insuffisantes réserves en devises étrangères;
- de réduire au minimum les risques et les coûts liés aux opérations de change ;
- de faciliter les paiements et les transferts et favoriser la libre circulation des biens, des services, des personnes et des capitaux dans la

sous région;

- de réduire l'utilisation des espèces et de recourir plus souvent aux banques pour les transactions commerciales intra-CEDEAO;
- de renforcer l'intégration monétaire et économique et, en conséquence, accélérer la croissance des pays de la CEDEAO pris individuellement ;
- de s'inspirer des expériences réussies d'autres régions africaines dans le domaine de la convertibilité monétaire régionale, notamment la région de l'Afrique de l'Est regroupant le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda, pays présentant des similitudes avec ceux de l'Afrique de l'Ouest, sur le plan de la situation économique et financière.

Conditions de la convertibilité des monnaies de la CEDEAO

Les arrangements pour une convertibilité des monnaies régionales au sein de la CEDEAO doivent chercher à résoudre les problèmes liés à l'environnement politique, au cadre institutionnel et aux modalités opérationnelles non seulement pour réaliser la convertibilité des monnaies mais également pour la soutenir.

L'environnement politique

Le projet de convertibilité des monnaies régionales doit se bâtir à partir des éléments suivants :

- l'engagement des Etats membres à assurer la libéralisation intra – communautaire des transactions en

devises sur une base séquentielle en commençant d'abord par le compte courant, pour passer ensuite aux investissements étrangers directs, aux investissements à plus long terme de portefeuille et enfin aux investissements à court terme en comptes d'actifs ;

- l'engagement des banques centrales membres à racheter leurs excédents de monnaies en circulation dans les autres pays membres.

Pour assurer la viabilité de l'arrangement de convertibilité, les Etats membres devraient entre autres :

- supprimer les restrictions, au niveau de la communauté, sur l'importation ou l'exportation des monnaies nationales et des marchés de capitaux pour permettre les transactions en ces monnaies aux « taux du marché » ; et
- assurer l'harmonisation régionale des politiques économiques et financières notamment dans le domaine de la gestion des taux de change, des politiques monétaires et fiscales, des réglementations bancaires, des règles prudentielles et autres directives réglementaires.

Le cadre institutionnel

Le cadre institutionnel à mettre en place pour rendre l'accord de convertibilité régionale opérationnel devrait comprendre :

- une banque centrale qui jouit de toute

l'autonomie requise pour assurer la gestion monétaire;

- un bon système de banques commerciales ayant délégation de pouvoirs pour traiter les transactions de change et faire fonctionner un mécanisme efficace de transfert de fonds et de règlement; et
- des bureaux de change en complément des transactions en devises des banques commerciales.

Pour renforcer la viabilité et l'efficacité de l'accord de convertibilité, il importe d'établir des relations de correspondance interbancaire entre les banques centrales régionales ainsi que les banques commerciales et les bureaux de change éventuellement; et de créer et renforcer les marchés financiers régionaux en vue d'assurer leur intégration.

Modalités opérationnelles

Dans le cadre des modalités opérationnelles de l'accord de convertibilité il incombera à chaque banque centrale :

- de recueillir les informations sur les taux croisés et autres taux indicatifs de sa monnaie et les faire communiquer aux usagers agréés;
- d'agir de concert avec les autres banques centrales contractantes en vue d'assurer le bon fonctionnement des marchés régionaux des changes;
- de servir, entre autres, d'acheteur en dernier ressort de ses excédents de monnaies en circulation sur le territoire des autres membres.

La mise en oeuvre et le suivi imposeraient certaines obligations des autorités tant au niveau communautaire que national.

Les mesures collectives

Les mesures collectives requises pour assurer la mise en oeuvre effective du projet d'accord de convertibilité comprennent :

- l'harmonisation des directives opérationnelles émises à l'intention des opérateurs en devises; du cadre juridique et réglementaire du système financier de la région et des politiques macro-économiques;
- le suivi de la mise en oeuvre pour garantir le respect des mesures et réglementations macro-économiques et financières harmonisées au niveau régional y compris les dispositions juridiques bancaires;
- la constitution à l'échelle régionale d'une base de données monétaires et financières qui permet de prendre des décisions bien fondées.

Les mesures individuelles

La mise en oeuvre du projet d'accord de convertibilité impose aux Etats membres contractants les obligations exceptionnelles ci-après :

- le maintien d'un taux de change stable, un régime commercial et de paiement libéralisé, une stabilité macro-économiques et un niveau adéquat des réserves extérieures ;
- la mise en place d'un cadre institutionnel approprié telle que la

création de bureaux de change là où ils n'existent pas et l'établissement d'un réseau de correspondance interbancaire dans la sous région ;

- l'information du secteur bancaire ainsi que la mise en place de mécanisme de suivi des flux de devises dans le cadre d'un environnement de marché financier libéralisé ;
- le respect des mesures et règlements macro-économiques et financiers harmonisés au niveau régional y compris des dispositions juridiques bancaires ;
- la mise en oeuvre du projet d'accord de convertibilité des monnaies devrait être supervisée conjointement par un Comité permanent composé de représentants des banques centrales contractantes, de la commission de la CEDEAO, de l'AMAO, de l'IMAO et de l'ABAO.

Au total, considérant que plusieurs pays membres de la CEDEAO ont déjà mis en place l'environnement politique et les dispositions institutionnelles plus ou moins requises en vue de l'adoption d'un arrangement de convertibilité des monnaies régionales, la stratégie devrait consister à convenir de l'institution de la convertibilité des monnaies régionales dans un délai raisonnable et à procéder au lancement de l'accord dans les Etats membres.

MISE EN ŒUVRE DU SCN 2008: L'AFRIQUE PEAUFINE SA STRATEGIE

Par : Alhassane Diallo, Statisticien

Le système de comptabilité nationale 2008 (SCN 2008) qui a été récemment adopté conserve le cadre théorique et les concepts du SCN 93. Toutefois, il introduit le traitement pour les nouveaux aspects des économies qui sont devenus proéminents, donne des détails sur les aspects qui ont gagné en importance ces dernières années, apporte des précisions sur l'analyse de certains phénomènes et fournit des clarifications sur la comptabilisation des transactions d'une gamme donnée de biens et services. Au total, le SCN 2008 adapte les comptes nationaux aux développements de l'environnement économiques, aux avancées de la recherche méthodologique et aux besoins des utilisateurs.

Les principales avancées par rapport au SCN 1993 peuvent être regroupés en six principaux points¹ :

- i. Meilleure spécification des caractéristiques des unités statistiques et révision de la sectorisation institutionnelle ;
- ii. Spécification complémentaire du champ des transactions y compris la frontière de production

- iii. Extension et autres spécifications des concepts d'actifs, de formation du capital et de consommation de capital fixe ;
- iv. Clarification sur le traitement et la définition des instruments et actifs financiers ;
- v. Meilleure délimitation des opérations du Gouvernement et du secteur public dans son ensemble ;
- vi. Harmonisation des concepts et des nomenclatures entre le SCN et la 6^{ème} édition du manuel de la Balance des paiements (BPM6).

Tirant les leçons du retard enregistré par beaucoup de pays africains dans le passage du SCN 1968 au SCN 1993, les organisations africaines avec, notamment, la Banque Africaine de Développement (BAD), la Commission de l'Union Africaine (UA) et la Commission Economique des Nations Unis pour l'Afrique (CEA) ont voulu prendre les devants cette fois-ci. En effet, ces institutions ont très tôt perçu l'intérêt de la définition d'une stratégie africaine de mise en œuvre du SCN 2008. Le processus retenu est une approche participative avec notamment l'implication de toutes les parties prenantes à savoir, les pays, les organisations sous-régionales et régionales. C'est dans cette optique que le Groupe Africain de la Comptabilité Nationale (GACN) a été mis en place depuis janvier 2008 sous la direction de la BAD.

¹ Pour plus de précisions voir annexe3 du SCN 2008.

La démarche du GACN repose essentiellement sur la définition d'un programme qui permette de maximiser les chances de mise en œuvre du SCN 2008 dans un horizon raisonnable. A cet effet, un schéma qui décline des axes et des objectifs stratégiques a été élaboré. La stratégie retenue comporte sept (7) axes qui devraient notamment concourir à doter le continent d'une capacité endogène en matière d'élaboration des comptes économiques répondant aux normes internationales tout en prenant en compte les réalités spécifiques africaines et les niveaux de développement variés des pays du continent. Pour chaque axe des objectifs spécifiques ont été définis tout comme les activités dont la mise en œuvre devraient concourir à l'atteinte de ces objectifs.

L'objectif global est de régler les problèmes posés par une capacité statistique insuffisante, une faible coordination institutionnelle et l'insuffisance des sources de données. Plus spécifiquement, la stratégie vise à compiler les comptes nationaux conformes aux spécificités économiques africaines qui répondent également aux exigences du SCN 2008.

A ce effet, le programme africain met particulièrement l'accent sur l'élaboration d'un système africain de comptabilité nationale, l'amélioration des comptes économiques à travers des données et indicateurs issus du Programme de Comparaison International- Afrique (PCI-Afrique) et le renforcement des capacités de

production, d'analyse et de diffusion des comptes nationaux. Au total, la stratégie traduit la volonté de développer les travaux statistiques dans un cadre consensuel.

D'après le chronogramme retenu, la mise en œuvre de la stratégie devra se faire sur la période 2010-2014. A cet effet, le GACN travaille actuellement à l'élaboration d'un plan d'action quinquennal qui devra définir les activités à réaliser aux niveaux régional, sous-régional et national.

S'agissant de la mise en œuvre elle devra se faire selon un schéma de coordination régionale en phase notamment avec l'esprit du cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique (CSRR). Au niveau régional seront impliqués la CEA, la Commission de l'Union Africaine et la BAD. Tandis qu'au niveau sous-régional toutes les communautés économiques² seront associées. AFRISTAT a été retenu comme conseiller technique dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie.

Sur le plan opérationnel, la stratégie retenue repose notamment sur le renforcement de la capacité institutionnelle, l'élaboration des sources de données et indicateurs et la compilation de séries de tableaux et comptes essentiels. Pour faciliter l'évaluation, à

² CEDEAO (Communauté Economique des Etats l'Afrique de l'Ouest), COMESA (Marché Commun de l'Afrique du Sud et de l'Est), UMA (Union du Maghreb Arabe), SADC (Communauté de Développement de l'Afrique Australe), CEEAC (Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale).

chaque activité du programme, il a été attaché les résultats attendus, la portée, les cibles indicatives et les indicateurs de performance.

Quant au financement, il sera mobilisé aux plans national, sous-régional, régional et international.

Au niveau de la CEDEAO, la réunion tenue à Niamey du 5 au 9 octobre 2009 a retenu l'idée de la mise en place d'un groupe de travail sur le SCN 2008. Ce groupe dont la présidence est assurée par la Commission de la CEDEAO comprend le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali, le Niger, le Nigeria, la Sierra Leone et l'ensemble des institutions sous-régionales (AMAO, IMAO, UEMOA, AFRISTAT). Les principaux axes des termes de références de ce groupe de travail ont été élaborés au cours de ladite réunion. Il est prévu que les travaux démarrent au début de l'année 2010.

Comme on le voit, l'Afrique et la CEDEAO ne veulent pas être en marge de la mise en œuvre du SCN 2008.

Rapport du Symposium de l'ABCA sur « La Formulation d'une Politique Monétaire en Afrique: La Pertinence du Ciblage de l'Inflation »

Par : Aliou Ceesay, Economiste

Introduction

La 33ème session ordinaire de l'Association des Banques Centrales Africaine (ABCA) s'est déroulée du 14 au 21 août 2009 au Grand Hôtel à Kinshasa, République Démocratique du Congo (RDC). Le Comité technique s'est réuni du 17 au 21 alors que le symposium et les réunions du Comité des Gouverneurs de l'ABCA ont eu lieu les 20 et 21 août. Le Directeur Général de l'AMAO a été invité à faire une présentation lors du Symposium sur le thème: « Formulation d'une Politique Monétaire en Afrique, la Pertinence du Ciblage de l'Inflation ». L'objectif du séminaire était de sensibiliser les participants sur les nouvelles techniques de ciblage de l'inflation ainsi que leur pertinence pour les pays en développement et d'examiner les capacités dont ont besoin les différentes banques centrales pour mettre en œuvre le Ciblage de l'Inflation (CI) de manière efficace.

Présentations

Des présentations ont été faites sur les sous-thèmes suivants: (i) Les Déterminants de l'Inflation en Afrique par David Duun, Economiste Principal au Département Afrique du Fonds Monétaire International et le Professeur de Macroéconomie, Kabuya Kalala de l'Université de Kinshasa ; (ii) Le

Contrôle de l'Inflation et les Politiques de Ciblage : Taux de Change et Masse Monétaire par le Professeur Michael Normadum de l'Institut des Sciences Economiques Appliquées ; (iii) Examen des Préalables Economiques Institutionnels du Ciblage de l'Inflation par M. Hubert Kempt, Chef de Département des Relations de la Banque de France et (iv) Les Regimes de Taux de Change et le Ciblage de l'Inflation par le Professeur Mohamed Ben Omar NDIAYE, Directeur Général de l'AMAO.

Les présentations ont souligné les caractéristiques du ciblage de l'inflation (CI), les préalables du CI, les expériences du CI en Afrique et dans les pays émergents, la pertinence du CI compte tenu surtout des crises mondiales actuelles et des défis de mise en œuvre du CI en tant que cadre de politique monétaire. La présentation du Directeur Général de l'AMAO a essentiellement passé en revue le choix d'un régime de taux de change et les conséquences pour le ciblage de l'inflation et pour conclure, a fait quelques recommandations qui ont été très appréciées et ont stimulé les discussions qui s'ensuivirent.

Les Banques Centrales du Ghana et de l'île Maurice ont fait des présentations sur leurs expériences en matière de ciblage de l'Inflation qui ont mis l'accent sur le fait qu'il existe plusieurs défis dans la mise en œuvre du ciblage de l'inflation surtout dans un environnement africain qui exige des réflexions minutieuses et une prudence totale

avant l'adoption de ce cadre de politique monétaire.

La BCEAO, la Banque Centrale du Nigeria (CBN) et la Banque Centrale du Congo ont partagé leurs expériences dans le domaine du contrôle de l'inflation tout en faisant ressortir des leçons importantes au profit des pays et institutions qui ont participé au symposium.

Toutes les présentations ont abordé le caractère de plus en plus attrayant du ciblage de l'inflation en tant qu'option de politique monétaire. En conséquence, les participants l'ont jugé nécessaire d'identifier les conditions clés nécessaires à la réussite du ciblage de l'inflation qui sont reprises dans toutes les présentations.

Tout d'abord, il doit y avoir des engagements institutionnels qui rassurent que l'objectif essentiel de la banque centrale est la stabilité des prix. Ces engagements peuvent se présenter sous forme d'un cadre législatif qui soutient l'indépendance de la banque centrale. Cette indépendance permet notamment de libérer les autorités monétaires de toute obligation budgétaire liée au financement de la dette ou du déficit public, lorsque ces obligations vont à l'encontre de l'objectif de la stabilité des prix. Etant donné que l'indépendance de la banque centrale sera plus prononcée dans le cadre de l'union monétaire, les pays qui comptent mettre en œuvre le ciblage de l'inflation doivent d'urgence œuvrer en faveur de la réalisation de la monnaie unique de la

CEDEAO car ces deux objectifs sont mutuellement solidaires.

Un autre préalable au succès du ciblage qui a été mis en relief est la transparence des politiques monétaires. Cette condition exige que les autorités monétaires fournissent des informations au public sur les plans, les objectifs et les décisions de cette politique. Ce qui implique, entre autres, la divulgation des objectifs d'inflation ainsi que la publication des documents officiels qui indiquent clairement jusqu'à quel point la politique de la banque centrale a pu contrôler l'inflation.

Par ailleurs, la banque centrale doit se tenir responsable pour son succès (ou échec) dans la réalisation de ses objectifs. Il est primordial que ces objectifs soient atteints car c'est une condition requise pour assurer la crédibilité de la banque centrale aux yeux du public.

Finalement, il a été souligné que les autorités monétaires doivent analyser les évolutions d'un grand nombre de variables macroéconomiques qui donnent une perspective générale nécessaire à la mise en œuvre du ciblage de l'inflation.

Questions émergentes

Suite aux différentes présentations et aux discussions, les questions suivantes ont émergé:

Le ciblage de l'inflation en tant que cadre de politique monétaire devient de plus en plus accepté en raison de l'instabilité des

fonctions de la demande de fonds et la vitesse de la circulation. C'est parce que le ciblage monétaire implique une vitesse constante et une demande stable de fonds qui ne seraient pas le cas, compte tenu des mesures de libéralisation financière et des innovations financières. Bien que le Ciblage de l'inflation soit une politique très exigeante, son adoption assure la responsabilité de la banque centrale envers le public et renforce sa crédibilité dans la mise en œuvre de la politique monétaire.

Les banques centrales doivent –elles se concentrer sur leur rôle de stabilisation des prix ou se fixer d'autres objectifs macroéconomiques tels que la croissance et la réduction de la pauvreté ?

Est-ce que le ciblage de l'inflation est plus convenable sous un régime de taux de change fixe, flexible ou géré ?

Les déterminants de l'inflation sont spécifiques au pays et exigent une recherche spécifique au pays en vue d'identifier les facteurs/variables clés sous-jacents. Cette recherche permettrait de déterminer si le ciblage peut être mise en œuvre de manière efficace ou non.

Est-ce que les autorités monétaires doivent cibler l'inflation de base ou **l'indice** des prix et lequel des deux doit être poursuivi comme critère de convergence ?

Est-ce que les hypothèses d'une demande de fonds stable et une vitesse constante de circulation sont réalistes à la lumière des

évolutions en matière de libéralisation /innovation dans le secteur financier et d'autres chocs externes ?

Est-ce que l'indépendance de la banque centrale est concevable en l'absence d'une union monétaire et une banque centrale commune ?

Est-ce qu'on peut cibler l'inflation en marge d'une politique budgétaire expansionniste (dominance fiscale) ?

Conclusion

A la lumière de ces questions émergentes et les délibérations qui ont suivi les participants ont abouti aux conclusions et aux recommandations suivantes:

- L'indépendance des banques centrales doit être comprise comme une indépendance opérationnelle au sein du gouvernement et non hors du gouvernement mais cette indépendance est renforcée dans le cadre d'une union monétaire.

- Le rôle de la stabilisation des prix de la banque centrale est également compatible avec les objectifs généraux de la croissance macroéconomique et par conséquent avec la réduction de la pauvreté.

- Il faut établir une coordination entre les autorités fiscales et monétaires en vue d'empêcher la mise en péril de l'efficacité de la politique monétaire à travers l'expansion budgétaire excessive.

Bien que le ciblage de l'inflation soit exigeant en tant que cadre de politique monétaire,

presque tous les pays qui l'ont adopté ont pu réduire les tensions inflationnistes.

Le ciblage assure la transparence dans la gestion monétaire et permet ainsi de renforcer la crédibilité des banques centrales.

La mise en œuvre du ciblage de l'inflation est plus efficace sous un régime flottant et géré de taux de change par rapport au régime de taux de change fixe.

- Il faudra encourager les pays à mener des recherches sur les déterminants et à examiner d'un œil critique les différentes composantes de l'IPC en vue d'améliorer la mise en œuvre du ciblage de l'inflation.

- Compte tenu de ce qui précède, l'on peut conclure que le symposium a été très pertinent pour l'AMAO qui mène actuellement des études sur les déterminants de l'inflation dans la sous région et pour ses pays membres qui envisagent d'adopter le ciblage de l'inflation comme cadre de politique monétaire.

NOUVELLES BREVES A TRAVERS LE MONDE

GROUPE DE CONTACT INTERNATIONAL SUR LA GUINEE

Le Groupe de Contact International sur la Guinée (ICG-G), présidé par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union Africaine, a été mis sur pied pour favoriser la mise en place d'une nouvelle autorité de transition en Guinée pour remplacer le Conseil National pour la Démocratie et le Développement (CNDD). Le groupe a souligné que l'autorité de transition proposée en Guinée doit assurer une transition brève et pacifique visant la conduite d'élections crédibles, libres et transparentes pendant lesquelles les autorités de transition doivent faire preuve d'une neutralité totale pendant tout le processus électoral.

A l'issue d'une réunion tenue au Siège de la Commission de la CEDEAO à Abuja, le groupe a émis un communiqué de douze points qui exprime son appui total à une solution politique à la crise guinéenne qui vise la mise en place d'une autorité de transition à travers le dialogue. Le groupe a invité le Président du CNDD, le Capitaine Mousa Dadis Camara, à rendre officiel son engagement suivant lequel lui-même et tous les membres de la junte ne se présenteront pas aux élections et a fait appel à tous les acteurs régionaux et internationaux à prendre les mesures appropriées pour appliquer cette décision.

Le groupe a également invité le Secrétaire Général de l'ONU, M. Ban Ki Moon à faciliter la création d'une commission internationale pour mener une enquête sur les violations graves des droits de l'homme commises le 28 septembre 2009 en Guinée et a recommandé des sanctions qui mettraient fin à ces violations et massacres à l'avenir. Les membres du groupe ont également exigé que tout ceux qui sont détenus illégalement soient libérés et que les corps des victimes soient remises à leurs familles, les centres médicaux soient accessibles aux malades et aux blessés et que la liberté pour tous soit appliquée dans le pays.

Ils ont aussi exprimé leur préoccupation au sujet de la circulation des armes et des munitions dans le pays et ont réitéré leur demande aux autorités guinéennes de protéger les personnes et les biens et de permettre la libre circulation des citoyens. Il est prévu que le groupe se réunisse au moins une fois tous les mois pour s'assurer que la paix et le calme règnent en Guinée.

REFLECHISSEZ A CES PROPOS ET AGISSEZ

Quelle est la différence entre pays pauvres et pays riches ?

La différence entre les pays pauvres et les pays riches ne dépend pas de l'âge du pays. Ceci se confirme par les pays comme l'Inde et l'Egypte qui ont plus de 2000 ans et sont pauvres. Par contre, le Canada, l'Australie et la Nouvelle Zélande qui, il y a 150 ans,

étaient peu connus, sont développés et riches.

La différence entre les pays pauvres et les pays riches ne réside pas dans les ressources naturelles disponibles. Le Japon dispose d'un territoire limité dont 80% est montagneux et peu adapté à l'agriculture et à l'élevage mais il est la deuxième économie mondiale. Le pays est comme une immense usine flottante, qui importe des matières premières de par le monde et exporte les produits manufacturés.

Un autre exemple est la Suisse qui ne cultive pas de cacao mais dispose du meilleur chocolat dans le monde. Sur son petit territoire, les habitants font l'élevage et cultivent la terre pendant quatre mois chaque année. De plus, ils produisent les produits laitiers de la meilleure qualité. C'est un petit pays qui transmet une image de sécurité, d'ordre et de travail qui en fait l'un des pays puissants et sûrs du monde.

Les membres de l'Exécutif des pays riches qui communiquent avec leurs homologues dans les pays pauvres montrent qu'il n'y a pas de différence intellectuelle significative. La race et la couleur de la peau aussi ne sont pas importantes. Les immigrants qui sont qualifiés de paresseux dans leur pays d'origine constituent la force productive dans les pays nantis de l'Europe et aux Etats-Unis.

Quelle est donc la différence ?

La différence est l'attitude des populations qui sont marquées au fil des ans par

l'éducation qu'elles reçoivent et la culture dans laquelle elles vivent. En analysant le comportement des populations dans les pays développés, nous avons remarqué qu'une grande majorité des gens suit les principes suivants dans leur vie :

- La déontologie comme principe de base de la vie ;
- l'intégrité et la transparence dans leurs activités ;
- la responsabilité et l'engagement envers le travail ;
- le respect des lois et des règles des institutions et de la nation ;
- le respect des droits d'autres citoyens ;
- les efforts d'épargne et d'investissement ;
- la ponctualité et l'assiduité au travail.

Dans les pays pauvres, seule une minorité suit ces principes de base dans leur vie quotidienne. Nous ne sommes pas pauvres parce que nous ne disposons pas de ressources naturelles ou parce que la nature est cruelle envers nous. Nous sommes pauvres à cause de notre attitude face aux situations. Nous manquons de la volonté de respecter et d'enseigner ces principes fonctionnels des sociétés riches et développés.